



Guide de l'utilisateur 2023-2024

Article 1 : paiement des frais d'inscription

Les tarifs sont approuvés par le bureau associatif.

Suite au 1^{er} cours d'essai gratuit qui peut être proposé, toute activité commencée à l'Ecole de Musique entraîne un paiement intégral pour l'année scolaire à partir du 2^e cours.

Le paiement se fait en une, deux ou quatre fois aux échéances indiquées sur la feuille d'inscription. Tout ou partie du règlement peut être fait par chèques-vacances.

La totalité du paiement doit être remise à l'Ecole de Musique au plus tard lors du 3^e cours. Dans le cas contraire, l'élève ne sera plus accepté en cours.

Aucun remboursement ne sera fait en cas d'abandon en cours d'année.

Article 2 : absences

Toute absence de l'élève doit être signalée avant le démarrage des cours prioritairement au professeur concerné ou, secondairement, auprès de l'école de musique de préférence par mail à musicocap@orange.fr (ou à défaut en laissant un message au 06 03 35 44 49).

Les cours fonctionnent sur le calendrier scolaire. Les cours commencent la semaine du 11 septembre 2023 et se terminent la semaine du 29 juin 2024.

En cas d'arrêt maladie ou d'impératifs professionnels en accord avec la direction (événements à l'école de musique ou dans une autre école de musique, formations...), le professeur peut être amené à annuler ses cours. L'association fera son maximum pour le remplacer. Si cela s'avère impossible, à la fin de l'année scolaire, l'association procédera à un remboursement des cours à partir du 4^e cours non assuré (les trois premiers cours annulés ne seront pas remboursés ; les jours fériés ne sont pas comptés comme des cours annulés).

En cas d'absence de l'élève, le cours n'est ni remplacé ni remboursé, sauf raison exceptionnelle et ce après examen de la demande par le bureau associatif (mutation professionnelle, opération médicale...).

Article 3 : responsabilité des familles

Les familles s'engagent à :

- Respecter les horaires de cours
- Déposer leur(s) enfant(s) après s'être assuré de la présence des professeurs. Les enfants inscrits en éveil et en initiation doivent impérativement être conduits et repris à la porte de la salle de cours.
- Prévenir le plus tôt possible en cas d'absence de l'élève

L'enfant passe sous la responsabilité de l'Ecole de Musique quand il rentre dans la salle de cours, à l'heure de cours prévue. Il repasse sous la responsabilité des parents quand il sort de sa salle de cours, à l'heure de fin de cours prévue. Les couloirs, escaliers, toilettes et autres espaces communs ne sont pas surveillés.

Dans la mesure du possible, le rôle des familles est de permettre à leur enfant de participer aux différents événements de l'école de musique : auditions, concerts, événements communs avec d'autres associations. La scène fait partie intégrante de la formation de tout artiste.

Article 4 : droit à l'image

Lors des cours, concerts, auditions, examens et autres événements, vous ou vos enfants êtes susceptibles d'être photographié. Ces photographies peuvent être utilisées par la presse locale, pour les supports de communication de l'école de musique y compris la page Facebook et le site internet de l'école de musique ou de ses partenaires, des documents destinés aux versements de subvention etc. **Si vous ne souhaitez pas la diffusion de ces photos, merci de cocher la case correspondante sur la fiche d'inscription. Dans le cas contraire, vous vous engagez à accepter la diffusion de ces images.**

En cas de changement de choix en cours d'année, merci d'en faire part à la directrice directement par mail (musicocap@orange.fr).

Politique de confidentialité

L'Ecole de musique intercommunale du Cap Sizun collecte et utilise dans le cadre de ses activités des données personnelles. La sécurité et la transparence, quant à l'utilisation de ses données, sont une de nos priorités.

Qui est responsable de vos données personnelles ?

L'Ecole de musique intercommunale du Cap Sizun est un établissement d'enseignement artistique sous la forme juridique de l'association loi 1901 présidé par Gilbert Golly.

Son siège social est situé au 2 rue du Général de Gaulle 29780 PLOUHINEC

Le délégué à la protection des données est Marie Carrincazeaux, directrice.

Que collectons-nous comme données personnelles ?

Nous collectons les données suivantes :

Nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéros de téléphone, date de naissance.

Le cas échéant, une attestation QF de la CAF ou MSA, ou un avis d'imposition dans le cadre de la politique tarifaire de l'Ecole de musique.

Comment collectons-nous des données personnelles et à quelles fins ?

Nous collectons vos données personnelles dans le cadre de votre inscription administrative. Vos données de contact nous servent à vous transmettre les informations internes de l'école.

Vos données d'état civil servent à constituer les groupes de niveaux, les plannings des professeurs, et pour les réservations de spectacles. Elles peuvent aussi servir pour l'inscription aux examens de fins de cycle, le cas échéant, ainsi que pour des données statistiques auprès de partenaires institutionnels (cf ci-dessous).

Qui a accès à vos données personnelles ?

Les données recueillies sont utilisées par l'Ecole de musique intercommunale du Cap Sizun et ne sont ni vendues, ni partagées.

Certaines exceptions s'appliquent :

- Les données bancaires si votre inscription a été payée par chèque
- Dans le cadre des dossiers de subvention pour la communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz, des communes de la CCCS, et du département du Finistère, le nom/prénom, adresse (cas échéant) et/ou activité artistique suivie.

Quelles mesures de sécurité sont mises en œuvre pour protéger vos données ?

L'ensemble des données collectées via la fiche d'inscription est sécurisé dans un fichier numérique sur l'ordinateur de l'Ecole de musique, verrouillé par mot de passe.

Les fiches d'inscription papier sont gardées dans nos locaux et sous clé.

Comment accéder à mes données personnelles ?

Il vous suffit de nous adresser, à l'attention de Marie Carrincazeaux, déléguée à la protection des données, soit par courrier postal au 2 rue du Général de Gaulle 29780 PLOUHINEC, soit par courriel à musicocap@orange.fr, une demande écrite et la copie d'une pièce d'identité du demandeur.

Vous recevrez un accusé de réception de prise en compte de votre demande par courriel.